

délibération :
D_2018_2_3

L' an deux mille dix huit , le vendredi 09 février à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 06 Février 2018

Présents : 19

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Monsieur RABSKI Jean, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur BERCHENY Dorian, Madame AUDUREAU-GROSS Peggy

Votants : 22

**Objet : Acquisition parcelles
Chez Bournet - Aménagement
des bassins**

Pouvoirs :

Monsieur BORRÉDON Richard a donné pouvoir à Madame HITIER Marie-Christine
Madame COOLEN Anne-Marie a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle
Monsieur FOUCHÉ Joël a donné pouvoir à Monsieur PONTINI Daniel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BORRÉDON Richard, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame SOULET Sandrine

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre des aménagements pluviaux à mettre en œuvre sur la commune et, notamment sur le secteur de Chez Bournet, le Conseil Municipal avait délibéré, lors de sa séance du 9 septembre 2016, pour acquérir une partie des parcelles AB 2611 et AB 2612, d'une surface maximale de 9 692 m², pour un montant global de 40 250 €.

Or, suite à la division parcellaire par le géomètre, la surface revenant à la commune est finalement de 10 170 m², soit une différence de 478 m² par rapport au projet initial.

Le maire propose de réajuster la proposition financière d'acquisition des parcelles à hauteur de 3 346 € (478 X 7 € m²).

Entendu cet exposé, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de revaloriser de 3 346 € le montant de l'acquisition d'une partie des parcelles AB 2611 et AB 2612 pour un montant total de 43 596 € ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération et notamment l'acte notarié correspondant.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 2

Emis le 09/02/2018, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le - 3 MARS 2018

Le Maire,
Michel CARTERET

